



MAIRIE
DU
FOUSSERET

ARRÊTÉ AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

2025117

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la demande présentée le 19 Août 2025 par Mme BOURDEIL Anne-Claire, tendant à obtenir l'autorisation d'occuper le domaine public communal,

Considérant qu'il convient de réglementer ladite occupation afin de préserver la sécurité, la commodité de passage et l'ordre public,

ARRÊTE

Article 1 – Objet de l'autorisation

L'occupation du domaine public communal est accordée à Madame BOURDEIL Anne-Claire, propriétaire de l'immeuble situé 11 rue de la Porte d'en Haut 31430 LE FOUSSERET, aux fins de pose de barrières de sécurité pour empêcher l'approche du bâtiment.

Article 2 – Localisation et emprise

L'occupation est autorisée sur le trottoir et légèrement sur la voie publique pour une durée de **30 jours** à compter du **19 Août 2025**.

Article 4 – Conditions d'occupation

Le bénéficiaire devra :

- Maintenir en permanence la libre circulation des piétons et des véhicules à proximité,
- Mettre en place la signalisation réglementaire de sécurité,
- Veiller à la propreté et à la remise en état du domaine public à l'issue de l'occupation.

Article 5 – Redevance

Le bénéficiaire s'acquittera d'une redevance fixée à 0,50 € par mètre carré si le délai d'installation est dépassé, conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 02 Novembre 2021.

Article 6 – Sanctions et retrait

En cas de non-respect des conditions prévues au présent arrêté, l'autorisation pourra être retirée sans indemnité et des sanctions pourront être appliquées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 – Exécution

Le présent arrêté sera affiché sur les lieux par la propriétaire et transmis au chef de brigade de Gendarmerie du Groupement de Cazères.

Fait à Le Fousseret, le 19 Août 2025

Le Maire,


Cédric BANULS
1^{er} Adjoint
Mairie Le Fousseret

PLAGARRIGUE

